



11<sup>e</sup> **PROGRAMME** d'intervention **révisé**

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide

# LES INDUSTRIELS

(GRANDES ET MOYENNES ENTREPRISES)



DÉCEMBRE 2021





**En matière de gestion durable de la ressource en eau et de lutte contre la pollution issue des industries**, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions de résilience pour faire face aux effets du changement climatique, aux actions favorisant la biodiversité, aux actions de **réduction des émissions de pollution toxique** et à la **résorption des foyers de pollution classique** identifiés comme prioritaires.

Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.

Dans le cas d'une création ou de la délocalisation d'une activité, l'agence de l'eau est susceptible d'accompagner ces projets sous réserve de la prise en compte de solutions préventives de gestion des eaux pluviales. Pour les nouveaux sites, les investissements exemplaires sont susceptibles de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de référence.

Les actions soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 11<sup>e</sup> programme auront vocation à accompagner l'innovation des territoires et des acteurs en matière de gestion de l'eau.







L'agence de l'eau Rhin-Meuse privilégiera une approche partenariale avec les acteurs économiques au travers du Contrat industriel «Eau et Climat» qui place la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sur les sites industriels dans tous ses aspects.



# AIDES

accordées par l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

## TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE

INTERVENTIONS		GRANDE ENTREPRISE	ENTREPRISE MOYENNE
<b>ÉTUDES</b> Prestations externalisées		50%	60%
<b>Prestations</b> réalisées en régie		<b>dans la limite de 315€ TTC/Jour pour les dépenses salariales</b>	
<b>TRAVAUX</b>			
1	Gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation associée (aménagements extérieurs, voiries, espaces végétalisés) en privilégiant les solutions fondées sur la nature		<b>50%</b>
2	Économies d'eau (réduction significative des prélèvements)		
3	Moyens de mesures et de contrôle		
4	Création de zones de rejets végétalisées		
5	Création ou amélioration des dispositifs d'épuration et leur filière de gestion des boues, y compris d'hygiénisation des boues	<b>40%</b>	
6	Opération préliminaire à l'épuration ou à un raccordement		
7	Technologies propres		
8	Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie		
9	Prévention de la production de déchets dangereux pour les milieux aquatiques		
11	Modernisation d'installations collectives de recyclage ou valorisation des déchets dangereux pour les milieux aquatiques	 <b>35%</b>	<b>45%</b>
12	Réhabilitation des sites pollués	<i>Selon encadrement européen en vigueur</i>	
13	Investissements dans le cadre d'une démarche zéro pesticide (lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif...)	 <b>50%</b>	
<b>Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides</b>			
14	Cours d'eau et gestion du bassin versant	<b>60%*</b>	
	Ouvrages transversaux et restauration de la continuité écologique	<b>30%</b>	
	Milieux humides et biodiversité	<b>40 à 50%*</b>	
15	<b>Actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication</b>	<b>40%</b>	
	Événementiel	<b>30%</b>	
	Équipement pédagogique pour accueil du public	<b>40% au cas par cas</b>	
<b>Actions d'animation pour la lutte contre les pollutions toxiques dispersées</b>		<b>50%</b>	

\* selon encadrement communautaire



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



## 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention **révisé**

### Une ambition à la hauteur des territoires

**Dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention révisé, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets**

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides  
et de l'action territoriale :

**03 87 34 46 96**

**03 87 34 47 04**

Pour formaliser votre demande  
d'aide ou suivre vos dossiers :  
**<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>**

N° vert : **0800 710 325**

L'ensemble des  
documents constitutifs  
du 11<sup>e</sup> programme  
(document intégral,  
synthèse, délibérations...)  
sont accessibles sur le  
site internet  
**[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)**